Envoyé en préfecture le 08/01/2021
Reçu en préfecture le 08/01/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20200928-CC_2020_169B-DE

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Monsieur Luc FOUTRY, Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Certifie qu'une erreur matérielle a été commise dans la délibération CC_2020_169, relative au lancement d'un groupement de commandes « Assistance à maîtrise d'ouvrage indépendante pour l'optimisation des moyens d'impression »

En effet, la convention précise bien qu'il s'agit d'un groupement de commande pour « Assistance à maîtrise d'ouvrage indépendante pour l'optimisation des moyens d'impression ».

La délibération CC_2020-169 est donc remplacée par la délibération CC_2020-169 B dont le titre est « Assistance à maîtrise d'ouvrage indépendante pour l'optimisation des moyens d'impression »

En foi de quoi, le présent certificat administratif est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à PONT-A-MARCQ, le 5 janvier 2021.

Pour le Président
et par délégation,
Le Président

Luc FOUTRY

C. QUINTELIER
Directeur Général des Services

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉVÈLE CAREMBAULT